

[Text]

Mr. Bellemare: You have a list of members of the Canadian Ethnocultural Council. Is this an exhaustive list?

Mr. Cardozo: This is the list.

Mr. Bellemare: Is there anyone on that list, or any group, who would like to come, who either have indicated this to you or you are aware of?

• 1700

Mr. Cardozo: I have talked to a few members who. . . The brief is relatively new to a lot of people, but some are interested. I could not tell you their names offhand. Certainly some have concerns that are even larger in these areas.

Mr. Bellemare: Mention was made that a section 9 board "should reflect the diversity", in other words, that a quota of some sort should be applied.

Mr. Cardozo: No.

Mr. Bellemare: You did not use the word "quota", but the meaning appeared to relate to a quota. Is this system formed along the lines of population demographics, or is it along the lines of the demographics of education achievements of communities?

Mr. Cardozo: It is certainly not based on a quota. We do not want to say there should be two Italian Canadians, one Chinese Canadian and three French Canadian, or anything like that. But of a board of twelve people, something in the order of one-third of its members should reflect ethnocultural communities, however the number is broken down.

That does not mean those people must come from ethnocultural communities. If you have a deputy minister on a board, that person could certainly come from an ethnocultural community, although no members of visible minorities are deputy ministers at the present time. But you could have overlapping in someone who is a CEO as well as a woman, for example, that would ensure you have women on the board as well as CEOs.

But diversity is really important, because without that the board cannot really reflect the concerns of Canadians at large.

The Chairman: Ms Dutt and Mr. Cardozo, thank you very much for having agreed to appear before us. We are sorry about the short period of time allowed. This vote

[Translation]

M. Bellemare: Vous nous avez donné une liste des organismes membres du Conseil ethnoculturel du Canada. Cette liste est-elle exhaustive?

M. Cardozo: C'est la liste des organismes membres.

M. Bellemare: Savez-vous s'il y a, parmi les organismes figurant sur cette liste, certains qui voudraient venir témoigner?

M. Cardozo: J'ai parlé avec certains membres qui. . . la plupart des membres n'ont pas encore eu le temps de prendre connaissance du mémoire, mais certains ont déjà manifesté leur intérêt. Je ne pourrais pas vous citer leurs noms comme cela, de mémoire, mais je sais que dans ces domaines-là certains organismes ont des inquiétudes encore plus importantes.

M. Bellemare: On a dit tout à l'heure que le conseil, tel que prévu à l'article 9, devrait «réfléter la diversité de la population canadienne»; autrement dit, il conviendrait que la nomination de ces membres respecte un certain quota.

M. Cardozo: Pas du tout.

M. Bellemare: Vous n'avez pas utilisé le mot «quota», mais votre intervention semblait aller dans ce sens-là. Doit-on tenir compte des clivages démographiques ou doit-on tenir compte des compétences propres aux diverses communautés?

M. Cardozo: Nous n'envisageons très certainement pas l'instauration d'un système de quotas. L'idée n'est pas de nommer un Canadien italien, un Canadien chinois, ou un Canadien français etc. mais je pense que si un conseil d'administration compte douze membres, un tiers pourrait peut-être représenter les diverses communautés ethnoculturelles sans que je veuille préjuger ici de la répartition effective.

Cela ne veut pas nécessairement dire que les représentants de ces diverses communautés doivent eux-mêmes être issus des communautés. Mais supposez que vous ayez, comme membres du conseil d'administration, un sous-ministre, il est clair que celui-ci pourrait effectivement appartenir à une communauté ethnoculturelle bien qu'à l'heure actuelle aucun membre d'une minorité visible ne soit sous-ministre. Mais on pourrait avoir un président-directeur général de société qui est en même temps une femme et cela garantirait qu'au sein du Conseil on aurait non seulement un président-directeur général de société mais également une femme.

La diversité est importante car sans elle le conseil ne pourra refléter les préoccupations de tous les Canadiens.

Le président: Madame Dutt et Monsieur Cardozo, je vous remercie d'avoir comparu devant le Comité. Je regrette que nous soyons à court de temps mais il s'agit